

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	4	4

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, à onze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : APRILE Bernard, COUSIN Herminia, GAY Christian, BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité Pour : 4 Contre : Abstention :

Excusés : BRIDET Lucile, COURTOIS Hervé, DUPONT Marylène, GUINET Nicolas

A été nommé secrétaire : COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 11/06/2024
Et Publication ou notification
du : 11/06/2024

D2024.06.15 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET EAU 2024

Absence de quorum à la réunion du samedi 8 juin 2024 à 9h30

Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2024-062 du Préfet réglant de rendre exécutoire le budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve et Adopte le Budget Primitif 2024 du budget eau de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et dépenses ainsi que suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	106 163.09€	106 163.09 €
Investissement	129 751.16 €	145 149.16 € €
TOTAL	235 914.25 €	251 312.25 €

Le Budget Primitif 2024 est voté

Le Conseil Municipal PREND ACTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 11 juin 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

